

**GOUVERNEMENT DU DISTRICT DE COLUMBIA  
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ**



**Certificat de refus de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)**

**INSTRUCTIONS POUR REMPLIR CE FORMULAIRE**

**Section 1 :** Entrez les renseignements concernant l'élève.

**Section 2 :** Demandez à un parent/tuteur ou élève (si majeur) de signer et dater après avoir lu le Document d'information sur le HPV.

<b>Section 1 : Renseignements concernant l'élève</b>			
Nom de l'école :			
Nom de l'élève :		Date de naissance :	Classe :
Adresse :	Ville/État :	Code postal:	Téléphone :
Nom et adresse du prestataire de soins :	Ville/État :	Code postal:	Téléphone :

À partir de 2009, conformément à la loi de D.C. 17-10 (*Human Papillomavirus Vaccination and Reporting Act* de 2007), le parent ou tuteur légal d'une fille qui s'inscrit en 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> pour la première fois dans une école du District de Columbia doit présenter une attestation que l'élève :

1. A reçu le vaccin contre le papillomavirus humain (HPV) ; ou
2. N'a pas reçu le vaccin contre le HPV, parce que :
  - a. Le parent ou tuteur a objecté de bonne foi par écrit au responsable de l'école que la vaccination violerait ses croyances religieuses ;
  - b. Le médecin de l'élève, son représentant ou les autorités de santé publique ont fourni à l'école une attestation écrite que la vaccination est médicalement déconseillée ; ou
  - c. Le parent ou tuteur légal, à sa discrétion, a choisi de ne pas participer au programme de vaccination contre le HPV en signant une déclaration que le parent ou tuteur légal a été informé de l'obligation de la vaccination contre le HPV et a choisi de ne pas participer.

**Section 2 : Renseignements concernant l'élève**

**Refus de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)**

J'ai reçu et examiné les informations fournies sur le HPV et les avantages du vaccin contre le HPV pour prévenir le cancer du col de l'utérus et les verrues génitales lorsqu'il est donné aux préadolescentes. Après avoir été informé du risque de contracter le HPV et du lien entre le HPV et le cancer du col de l'utérus, j'ai décidé de refuser la vaccination contre le HPV pour l'élève susmentionnée. Je sais que je peux revenir sur cette décision à tout moment et réaliser les vaccinations obligatoires.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent/tuteur ou de l'élève (si majeur)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules du parent/tuteur ou de l'élève (si majeur)



## **DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)**

Le papillomavirus humain génital (HPV) est le virus sexuellement transmissible le plus courant aux États-Unis. On dénombre environ 100 types de HPV. La plupart des infections ne provoquent pas de symptômes et disparaissent d'elles-mêmes. Le HPV est important parce qu'il peut causer le cancer du col de l'utérus chez la femme et plusieurs types de cancer moins fréquents à la fois chez l'homme et la femme. Il peut également causer des verrues génitales et des verrues des voies respiratoires supérieures. Il n'existe aucun traitement contre le HPV, mais les maladies dont il est la cause peuvent être traitées.

Aux États-Unis, environ 20 millions de personnes sont infectées par le HPV, et près de 6,2 millions de nouvelles personnes sont infectées chaque année. Le HPV se transmet par contact sexuel. Plus de 50 % des hommes et des femmes sexuellement actifs sont infectés par le HPV à un moment donné de leur vie. Chaque année, aux États-Unis, environ 10 000 femmes sont atteintes du cancer du col de l'utérus et 3 700 en meurent. Les taux de cancer du col de l'utérus de DC sont plus élevés que la moyenne nationale.

Le vaccin contre le HPV est un vaccin inactivé (non vivant) qui protège contre les 4 principaux types de HPV : les 2 types qui causent environ 70 % des cancers du col de l'utérus et les 2 types qui causent environ 90 % des verrues génitales. Le vaccin contre le HPV peut prévenir la plupart des verrues génitales et la plupart des cas de cancer du col de l'utérus.

La protection devrait être de longue durée, mais les femmes vaccinées nécessitent quand même un dépistage du cancer du col de l'utérus, car le vaccin ne protège pas contre tous les types de HPV responsables du cancer du col de l'utérus.

Le vaccin contre le HPV est systématiquement recommandé aux filles de 11-12 ans. Les médecins peuvent le donner dès l'âge de 9 ans. Il est important que les filles se fassent vacciner contre le HPV avant leur premier rapport sexuel, parce qu'elles n'ont pas été exposées au HPV. Pour ces filles, le vaccin peut prévenir presque 100 % des maladies causées par les 4 types de HPV ciblés par le vaccin. Toutefois, si une fille ou une femme est déjà infectée par un type de HPV, le vaccin ne préviendra pas les maladies de ce type. Il est cependant recommandé que les filles ou les femmes atteintes du HPV se fassent vacciner.

Le vaccin est également recommandé aux filles ou femmes de 13 à 26 ans qui ne l'ont pas encore reçu. On peut le donner en même temps que d'autres vaccins.

### **Le vaccin HPV est donné en 3 doses :**

- 1<sup>re</sup> dose : maintenant
- 2<sup>e</sup> dose : 2 mois après la 1<sup>re</sup> dose
- 3<sup>e</sup> dose : 2 mois après la 1<sup>re</sup> dose

Les personnes qui ont déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à la levure, sont enceintes et/ou ont une maladie modérée à grave, ne doivent pas recevoir le vaccin. Les effets secondaires sont pour la plupart bénins ; ils incluent notamment : démangeaisons, douleur, rougeur autour de la zone d'injection et fièvre légère à modérée.

---

**Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez contacter votre prestataire de soins. Vous pouvez également vous adresser au Programme de vaccinations du Département de la Santé de D.C. au (202) 576-9342 ou au Centre de prévention et contrôle des maladies (Centers for Disease Control and Prevention – CDC) au 1-800-CDC-INFO (1-800-232-4636).**